(Suite de la 2ième page.)

vue, comme ils le prétendent l'intérêt de la minorité, au lieu de perdre leur temps, en des polémiques aussi disgracieuses qu'inutiles, ils ont le devoir impérieux, d'agir auprés de leurs amis, les conservateurs aujourd'hui au pouvoir, pour augmenter l'étendue de nos concessions.

MM. Bernier et LaRivière, qui au cours des élections se portaient garants dans leur organe, des bonnes dispositions de M. H. J. Macdonald à l'égard de la minorité, ont là une excellente occasion de prouver la véracité de leurs déclarations.

Pour se porter garants de la bienveillance de M. H. J. Macdonald, ces Messieurs, nous aimons à le croire, ont du recevoir du premier ministre actuel des assurances positives.

S'il en était autrement, nous aurions le droit de dire que MM. Bernier et LaRivière ont sciemment et de propos délibéré trompés leurs propres partisans.

Nous ne pouvons admettre qu'ils aient pu pousser jusque là le fanatisme et la partisannerie politique.

Qu'ils se mettent donc à l'œuvre, qu'ils fassent appel à la bienveillance, dont M. H. J. Macdonald leur a donné l'assurance, et l'obliger à perfectionner le règlement Laurier-Greenway, dans ce qu'ils lui trouvent de défectueux.

Alors seulement, mais pas avant, nous pourrons croire aux protestations de sincerité du MANITOBA.

D'ici là, nous persistons à dire que le MANITOBA n'a qu'une préoccupation: celle de servir ses intérets politiques et ceux de ses amis.

Ce qu'il appele ses "raisons majeures."

Note Politique

M. Martin Jerome M. P. P., a eu une entrevue la semaine dernière avec le ministre des travaux publics pour lui demander de venir en aide à l'ouverture d'un canal destiné à égoutter le grand muskeg de la "Mosquitos Creek."

Le ministre lui a repondu que le gouvernement n'avait pas un sou à disposer pour ces sortes d'ouvrages.

A la Colombie

La législature de la Colombie Anglaise a été dissoute mardi le 10 par le Lieutenant Gouverneur McInnis, et les élections générales auront lieu le 9 juin. La législature se réunira le 5 juillet

Il ne semble pas que le ministère formé par Joe Martin à la suite des succès que l'on sait, soit endossé par le peuple de la Colombie Libéraux et conservateurs sont à peu près d'accord pour le combattre et se débarasser d'un homme qui depuis son entrée en scène dans la Colombie a été une cause constante de dissension et de trouble. Joe Martin a été obligé de choisir ses ministres un peu partout. Son ministre des finances était commis dans une maison de gros de Victoria.

La question qui s'agite est de savoir si la lutte se fera sur la question de parti politique, ce qui constituerait une nouveauté dans la politique provinciale.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.